

## COMPTE RENDU DU CTR DES 2 ET 3 OCTOBRE 2018

### L'HOMME QUI VALAIT DIX MILLIARDS

Thèmes abordés lors de ce CTR très dense de 12 heures sur 2 jours consécutifs : **Brexit** (p.1), **Loi ESSOC** (p.2), **Plan national de formation** (p.3), création des **Officiers Fiscaux Judiciaires** (p.4), création du **SCN aéromaritime** (p.5), nouveau dispositif des **compensations exceptionnelles** (p.7), **Bilan social** (p. 8), **Projet de loi de finances** (p. 8), **Garantie** (p.11).

\*\*\*\*\*

Lecture des déclarations préalables, celle de notre organisation est jointe au présent.

Au travers des différentes déclarations, une tension est perceptible résultant de l'inquiétude des organisations syndicales. Adieu les espoirs d'une gouvernance moins indifférente et donc plus proche des intérêts de notre administration. La défiance est à nouveau de mise.

#### BREXIT

Le directeur général annonce qu'il y a un risque de devoir attendre début 2019 pour avoir une nouvelle vision sur la situation avec le Royaume-Uni en cas d'échec des négociations lors de la prochaine réunion du Conseil européen en date du 18 octobre 2018. La douane devra alors s'adapter dans un laps de temps absurde court !

Car **le sujet central reste l'évaluation de la surcharge de travail générée**. Les évaluations actuelles apparaissent minorer très fortement la charge de travail induite par un « hard BREXIT ». Pour l'**USD-FO**, les perspectives présentées restent donc très floues et tout cela ne présage rien de bon pour tous les services « impactés ». Sur ce sujet, l'**USD-FO** précise que la DI de Lille, concernée au premier chef, est carrément tétanisée par ce manque d'informations. Mais également sur Nantes où l'augmentation de trafic due au BREXIT est évaluée à 25 %. Quid de ce qui sera mis en place et surtout quand ?

Le directeur général précise la typologie des régions concernées : en premier lieu, les Hauts-de-France, la Normandie, la DI de Bretagne-Pays de Loire, la DI Paris-Aéroports, ainsi que l'Île-de-France.

Ensuite, toutes les interrégions gérant un trafic commercial et un trafic voyageurs avec le Royaume-Uni (notamment la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie). Selon lui, les politiques découvrent ce qu'implique la gestion de frontières et il précise que « l'augmentation des effectifs est bien relative à une charge de travail réelle », mais non encore complètement quantifiée. **A ce stade, le directeur général se pose certes la même question que nous mais ne répond pas à nos interrogations. Il annonce que l'on adaptera les missions en fonction des effectifs, ce en quoi nous ne pouvons que nous inquiéter.**

**L'USD-FO interpelle à nouveau notre administration sur nos interrogations, celles qui relèvent de l'anxiété des agents qui sont eux, en première ligne. Sur l'analyse, en termes de balance d'effectifs, nous sommes souvent très déçus, comme pour les effectifs attribués pour lutter contre les attentats où le solde n'est au final que de 363 ETPT, donc avec une perte en ligne très nette puisque 1000 recrutements supplémentaires avaient été annoncés.**

**Cette expérience fait que nous sommes très prudents sur ce type d'annonce. Pour le BREXIT, nos chiffrages et ceux de l'administration semblent bien différents et une analyse croisée de l'impact serait la solution la plus constructive.**

Sur le basculement du recouvrement à la DGFIP, le directeur général annonce deux choses : en premier, le recouvrement ce n'est pas tout le réseau comptable puisque cela ne représente que 40 % des effectifs. Chiffre que nous annonçons lors de précédentes discussions sur l'importance du recouvrement dans notre réseau, contre les 15 % initialement annoncés par le directeur général. Il ajoute que le ministre a peut-être été plus loin que ses propositions sur le sujet.

De plus, le partage des tâches avec la DGFIP semble être une bonne chose pour notre directeur général : à bon entendeur...

\*\*\*\*\*

## Loi ESSOC

Décrets et instructions ont déjà été diffusés et deux mesures sont encore en cours d'examen en Conseil d'État : le rescrit et la limitation des contrôles.

« *La formation des agents est programmée. Le temps de préparation des contrôles n'est pas novateur en soit* », répond l'administration à notre déclaration préalable. « *La charge de travail sera augmentée peut-être par la recherche des éléments et des indices précis et concordants qui nous permettront de penser qu'une fraude a été commise* ».

**Sur le rescrit de contrôle :** « *il nous engage et donne une garantie fiscale sur l'ensemble des éléments contrôlés. Les opérateurs pourront s'appuyer sur cette partie pour obtenir la garantie fiscale Il faut attendre les suites de validation sur la limitation des durées des contrôles, calculés sur l'ensemble des interventions des administrations sur un contrôle donné pour une entreprise donnée.* »

Pour l'**USD-FO**, la limitation de la durée pose en effet une question quant à la concrétisation des contrôles. Il serait en effet plus logique de stopper le délai de contrôle au jour de départ de la notification et de mise en œuvre du droit d'être entendu. La partie rescrit nous pose aussi question.

**Mais notre vision n'est pas celle du contribuable que la loi vise à replacer au centre de l'intérêt par cette nouvelle orientation.**

Pour l'administration, le rescrit ne générera pas de travail supplémentaire par rapport aux questions que nous traitons déjà. Le travail effectué dans les DI est aussi un travail de mémoire par rapport aux décisions déjà prises par le passé (qui deviendront des décisions opposables à l'administration) et une « bibliothèque / base de données » a été réalisée dans ce cadre.

**L'USD-FO ne pense pas que la simple présentation qui nous est faite corresponde à la réalité. Pour nous, la charge de travail induite est très mal définie.**

Pour le rescrit, la charge de travail de l'administration sera contrainte dans un délai de 3 mois. Le défaut de réponse dans ce laps de temps ne sera pas réputée réponse positive. Le rescrit devra être formalisé (formulaire adapté) et à destination des services des directions qui devront être à même de renseigner les opérateurs.

Concentrer les demandes de réponses aux rescrits au niveau central (DG) n'a pas de sens, et seul les cas les plus « pointus » auront vocation à être traités au niveau central. Les cas généraux relèveront donc bien essentiellement des directions territoriales. Charge de travail supplémentaire mais avec quels effectifs supplémentaires ? Vraisemblablement très peu.

Les sollicitations des usagers traitées par la sous-direction F (devenue depuis le 1er octobre « Fiscalité douanière ») n'ont pas l'appellation de rescrit aujourd'hui, mais existent déjà. La sous-direction en a comptabilisé 6500 environ (en comparaison, le bureau central de la DGFIP traite un peu moins de 300 rescrits / an pour la partie fiscale de situation et 18 000 /an d'une portée générale).

La loi ESSOC introduit la nécessité de la création d'une base de données interministérielle de comptabilisation des contrôles envers les opérateurs. L'USD-FO s'interroge également sur la fiabilité de tels systèmes informatiques et leur interopérabilité en termes de transmission de données avec nos systèmes. Quelle autorité arbitrera lorsque plusieurs administrations voudront contrôler une même entreprise ? Sur la base de quels arguments objectifs ?

\*\*\*\*\*

## **PLAN DE FORMATION 2019 : QUEL BEAU PROGRAMME !**

Le schéma directeur a été structuré autour de 5 axes stratégiques qui doivent guider les orientations des politiques de formation mises en œuvre à tous les niveaux (administration centrale, services déconcentrés, directions interministérielles), pendant la période 2018-2020 :

⇒ **la transformation de l'action publique** : structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique ;

⇒ **la transition numérique** : utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'État ;

⇒ **la fonction managériale** : accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice des responsabilités managériales ;

⇒ **les transitions professionnelles** : rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel ;

⇒ **interministérielle** : renforcer le pilotage de la politique de formation.

Les actions prioritaires du schéma directeur traduisent ces axes d'un point de vue opérationnel et dans une approche interministérielle. Elles visent à accompagner les réformes engagées par le gouvernement et à moderniser l'appareil de formation de l'État, en privilégiant les logiques de coopération et de mutualisation entre acteurs de la formation.

**Une suite de vœux pieux. Mais comment orchestrer cette vision idéale de la formation professionnelle quand nous n'avons pas les moyens matériels et humains pour assurer ce plan ?**

**Comment ne pas se poser la question du nombre de mutations demandées en départ de l'école de La Rochelle ?**

**Comment ne pas se poser de questions sur la réduction du temps des stages initiaux ?**

**Comment se reposer sur la formation en cascade, alors même que les agents du terrain sont en surcharge de travail ?**

**Enfin, dans l'image transmise, comment concevoir que les formateurs SURV exercent en civil ?**

**N'est-il pas dommageable de recevoir dans les services des agents qui sont en difficulté, en raison de la carence d'informations transmises sur le métier ?**

**Il est tout autant dommageable que la matière RH soit appliquée de façon très approximative, parfois à cause de la méconnaissance des textes en vigueur. Sur la formation des garde-frontières, nous relevons une fois de plus que depuis 2 ans nous demandons un GT sur ce sujet et qu'il est à chaque fois esquivé.**

### ↳ Réponses aux interpellations des organisations syndicales :

L'administration revient sur le caractère complémentaire de la formation théorique en école et la formation sur le terrain, et préconise pourquoi pas, une plus grande alternance entre ces formations.

Pour les recrutements sans concours, la formation en école sera complétée par une formation en continu afin de fournir aux agents, des parcours individualisés.

**Les votes :** USD-FO et CGT : ABSTENTION

Projet plein de bonnes intentions mais notre crainte réside dans le manque de moyens humains et matériels pour la faisabilité.

UNSA : POUR

Solidaires et la CFDT : CONTRE

\*\*\*\*\*

## AFFECTATION D'OFJ AU SEIN DU MINISTÈRE

La CAPC se tient la semaine prochaine et nous ne savons pas, à cette heure si nous aurons un texte de cadrage qui aura été voté. Le nouveau service accueillant les OFJ (SNDFJ?) sera alors rattaché aussi à la DGFIP, sous le vocable « *police de la fiscalité* ».

Ce projet implique de traiter tout un ensemble de problématiques : formation, immobilier. La responsable du SNDJ expose quelques grandes lignes. Ce dispositif s'inscrit dans le dernier projet du gouvernement de lutte contre la fraude. Les dispositions de l'article 28-2 du CPP, qui concerne les OFJ, indiquent qu'« *il est affecté des officiers fiscaux judiciaires au sein du ministère de l'intérieur* » et offre donc la possibilité d'affecter ces agents au sein du ministère de l'Action et des Comptes publics par simple disposition réglementaire.

Un décret en Conseil d'État finalisera cette orientation dès lors que l'Assemblée Nationale se sera prononcée.

Ces OFJ seront affectés à Ivry auprès du SNDJ, qui ne sera pas « impacté » par ces arrivées. Les OFJ seront sous la double tutelle des deux DG (DGDDI et DGFIP), et relèveront, pour leur carrière, de leur administration d'origine.

**FORCE OUVRIÈRE**

---

Une première vague de 30 agents sera sélectionnée, et une enquête DGFIP a été lancée pour trouver ces agents (2 cadres supérieurs et 28 A et B). La sélection se fera sur dossier et sur entretien.

La formation se déroulera à Tourcoing et sera assurée par les formateurs du SNDJ. Un examen de qualification se déroulera fin mai, avec un début de la formation le 7 janvier 2019.

Une formation au tir sera assurée à l'ENDLR (2<sup>e</sup> semaine de juillet). Ces agents seront ensuite affectés dans un département fiscal, mais resteront physiquement à Ivry. Leur domaine de compétence sera la fraude fiscale aggravée et le blanchiment.

**L'USD-FO demande comment ces 30 agents pourront être accueillis à Ivry, compte tenu des difficultés immobilières rencontrées à l'heure actuelle par ce service et les agents y étant déjà affectés.**

Le nouveau service ainsi créé (SNDJF ?) serait également rattaché au Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

L'armement des agents OFJ est une question délicate et importante. Pour ces agents, le port de l'arme et la détention seront adossés aux dispositions du Code de la sécurité intérieure. Une circulaire viendra décliner les modalités du port d'arme.

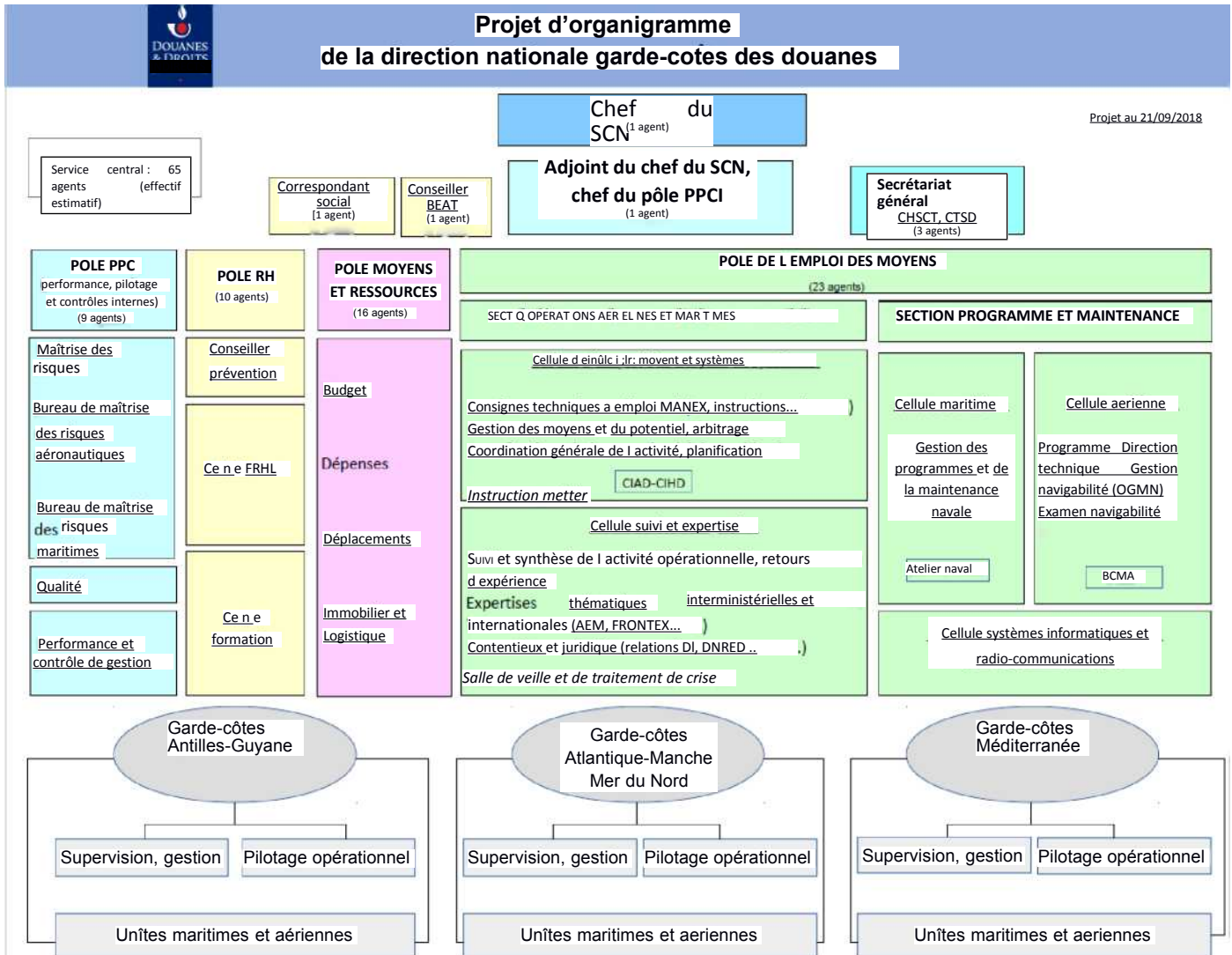
Le CHSCT, qui est commun à Ivry / DNRED/ SNDJ, peut inclure les nouveaux arrivants, mais le ministre décidera du domaine de compétence du CHSCT incluant les OFJ.

Les douaniers du SNDJ attendent quant à eux une confirmation officielle qu'ils resteront bien dans le giron de la douane.

\*\*\*\*\*

# Le SCN aéromaritime

Sur le dispositif aéromaritime est prévu avec un abondement de 20 agents supplémentaires. Les organigrammes suivants nous sont présentés.



Le pôle opérationnel est très conséquent. Le pilotage opérationnel restera au niveau des unités, mais **le service opérationnel central pourra prendre la main en cas de crise.**

Un projet de décret a été rédigé pour finaliser cette structure.

Où ce service va-t-il être installé ? Deux pistes immobilières sont actuellement à l'étude : une en domanial, dans le bâtiment qui est face à la DR et une autre en location derrière les docks, dans un bâtiment récent, isolable et sécurisable. Une décision est attendue fin novembre, début décembre 2018.

Cependant, quid des remontées des CHSCT des DRGC ? Les consultations ont été faites, et effectivement les rapports ne sont pas présentés ce jour.

Sur la résidence SCN, la sous-direction RH explique que des résidences seront créées et soumises au TAM.

**La mise en place du SCN va cependant nous contraindre à renouveler des élections.**

Pour les CAPL, il n'y a apparemment pas de nécessité formelle de refaire des élections, mais ce n'est pas le cas du CT.

Sachant qu'il faut 6 mois pour organiser des élections à partir de la création du service, cela promet de beaux jours de travail ! Il y aurait une ouverture du côté du SG pour que les élections soient prises en charge par le même prestataire qui va gérer celle de décembre, afin de rester sur le même principe du e-vote. Ceci alors que, jusqu'à présent, l'administration nous affirmait que nous allions vers un mode de scrutin classique.

Une question se pose également : le bureau B2 ayant disparu, qui signe les notes ?

Autre sujet qui fâche : quid des Beechcraft ?

Sur le projet informatique lié au SCN : quid du responsable technique des communications : quel grade, quelles relations avec les TSI locaux ?

Et puis, concernant les TSI, ceux-ci, gérant des moyens techniques spécifiques garde-côtes, exercent des fonctions très spécifiques. La fonction reste donc très particulière ; comment alors obtenir une reconnaissance ?

**L'USD-FO** a posé la question du pyramidage des emplois en C, B et A. Concernant la catégorie A, vos représentants ont demandé que soit précisé le pyramidage entre les niveaux de catégorie A :

- Administrateurs,
- DPSD / DSD1
- DSD2 / IP2
- CSC / IP1 /IR1
- IR2 / IR3
- Inspecteurs.



L'administration s'est déclarée dans l'incapacité, à ce stade, de répondre aux questions précises de **l'USD-FO** sur le pyramidage dans la mesure où ces questions RH n'avaient pas encore fait d'une analyse définitive.

#### ↳ **Autres Réponses de l'administration à nos interrogations :**

Sur le bureau B2, il n'existe certes plus, mais son chef a toujours la capacité de signer les notes.

Concernant la problématique de l'informatique, il est prévu de tenir d'autres ateliers de travail et de réflexion sur le sujet.

Au niveau organisationnel, il n'y aura pas de repyramidage des services déconcentrés par l'arrivée du SCN.

La création de ce nouveau service aura cependant inévitablement des répercussions sur l'organisation des autres structures, même s'il reste des DRGC qui seront essentiellement opérationnelles.

La relation avec les autres administrations intervenant dans le cadre de l'Action de l'État en Mer passera par cette nouvelle structure centralisée.

Le budget sera optimisé. Mais il est hors de question que la fusion du même pilotage aéronautique et maritime provoque une réduction des budgets de fonctionnement.

Le format des unités sera posé pour toutes les unités et pour les services administratifs à terre. Aucune indication ne nous est donnée sur les impacts de la mise en place de ce SCN.

#### **Notes :**

USD-FO (et CFDT) : ABSTENTION car, pour nous, les conséquences ne sont pas totalement expertisées et il n'y a pas eu d'éclairage sur l'implantation des postes

Solidaires et UNSA : POUR

Solidaires : les aériens sont favorables à cette évolution métier.

Refus d'avis : la CGT.

\*\*\*\*\*



### Refonte du dispositif des compensations exceptionnelles

#### **Le dispositif actuel est composé :**

- des parts de saisie,
- des compensations annuelles,
- des compensations exceptionnelles.

Ce dispositif est défini par les dispositions de l'article 391 du CDN et de l'arrêté ministériel du 18 avril 1958, modifié par l'arrêté du 21 novembre 2007.

Dans cette refonte, les parts de saisie vont perdurer. Les dispositifs de compensations annuelles et exceptionnelles sont fusionnés pour avoir un seul versement, relatif aux résultats de lutte contre la fraude. Tous les indicateurs de lutte contre la fraude sont repris, plus les résultats de l'année N-1 plus la nature des affaires de l'année N-1.

Les indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs seront désormais considérés. Cette refonte permettra la prise en compte d'indicateurs qui par le passé n'existaient pas ou ne rentraient pas en considération, notamment au niveau du renseignement, avec une meilleure prise en compte de l'ensemble des activités des services (notamment en opérations commerciales).

**👉 Les syndicats demandent de disposer de la note sur le sujet qui a été donnée aux directeurs. Rien ne nous est fourni en séance.**

#### Le bilan social

Le bilan social est présenté par la cheffe du bureau A1 (devenu Bureau des Ressources Humaines et Relations Sociales - RH1) et sera consultable par tous sur Aladin.

Les données qui nous sont présentées nous amènent à bien des interrogations

L'USD-FO s'interroge, par exemple, sur le fait que la DNSCE n'ait tenu qu'un CT en 2017 alors que réglementairement le nombre de CT est fixé à 2. Nous relevons également que la DI d'Occitanie, de Nouvelle-Aquitaine, de la DNRFP, de Rhône-Alpes ne tiennent pas de groupes de travail.

**L'USD-FO** rappelle l'intérêt de ces groupes de travail, qui sont préparatoires aux CT. Nous sommes donc très dubitatifs sur tous ces éléments mis à jour par ce tableau.

Les procédures relatives à la souffrance au travail et aux situations à risques sont gérées au travers de nos procédures administratives et, comme la cheffe du bureau RH1, « *les procédures administratives sont inévitablement très lourdes* ». **L'USD-FO** déplore cette situation.

Sur les psychologues du travail, **L'USD-FO** appelle à la prudence, car nous sommes face à des thérapeutes qui ne sont **pas des médecins**, qui ont suivi des parcours parfois bien différents pour obtenir ce *label* de psychologue. Nous devrions disposer, dans le cadre de situations particulièrement anxiogènes, de la possibilité d'actionner un *circuit rouge* afin d'alerter la direction générale, qui pourrait intervenir dans l'urgence. L'utilisation des registres est certes importante mais cela ne doit pas dédouaner l'administration de sa responsabilité de gérer le bien-être au travail. **L'USD-FO** sollicite également une personne soit dédiée à temps plein au poste de conseiller ou d'assistant de prévention, ainsi qu'une plus grande réactivité afin d'apporter une protection immédiate en cas de besoin.

## **Projet de loi de finances**

**L'USD-FO** intervient en préalable dans ces termes :

### ***Déclaration liminaire sur le point d'information relatif au projet de loi de finances pour 2019***

*Nous attendons sur ce point le maximum de transparence car l'avenir de la Douane est en jeu, selon notre administration.*

*Dans le domaine des recouvrements de taxe assurés par la DGDDI, circulent les rumeurs les plus larges, parfois alimentées par la DLF et la DGFIP. Au-delà des taxes dont le recouvrement est déjà perdu pour la DGDDI, boissons non alcooliques par transfert et taxes à faible rendement (sucre, céréales, etc.) par suppression pouvez-vous indiquer si la DLF et la DGDDI travaillent sur d'autres projets d'amendements qui seraient proposés par le gouvernement lors de l'examen du projet de loi de finances.*

*Si les fonctionnaires ne peuvent bien évidemment revendiquer la propriété de leur mission, ces serviteurs de l'État par contre peuvent exiger le maximum de transparence dès lors que le périmètre de leurs missions est mis en question (on pourrait évoquer, entre autres sujets, les services de la garantie).*

*En matière de recouvrement, il est paradoxal en 2018, dans le cadre de la continuité de l'État, de devoir s'interroger sur une évolution de champ d'intervention des recettes interrégionales au profit de la création d'une agence unique de recouvrement alors même que leur création est un axe fort du Projet stratégique Douane 2020.*

*De façon générale, comme nous l'avons précisé lors des fortes mobilisations des douaniers en 2013/2014, une réforme touchant la DGDDI ne peut s'en tenir au volet organisationnel. En cas de remise en cause du champ d'intervention d'une administration doivent être présentées de façon synchrone les nouvelles mesures d'accompagnement de la mobilité et du redéploiement des personnels restructurés et celles d'aménagement des parcours professionnels.*

*Bien évidemment au-delà de l'échéance 2019, et dès lors que la création d'une agence unique de recouvrement a été abordé officiellement, il convient dès ce CTR de nous indiquer ce qui est envisagé en termes d'éléments statutaires, de calendrier, et de modalité des transferts éventuels de douaniers vers cette agence.*

↳ **Réponse du DG:** « Celles et ceux qui étaient là en 2014 doivent voir la différence sur la méthode en matière de prévisions de réformes. Or, depuis le début de cette année, on vous présente en gros les orientations qui pourraient être annoncées et suite au partage de nos réflexions il y a de la cohérence entre mes propos et la mise en œuvre. On définit les orientations et ensuite on travaille avec les agents et ensuite on déduit l'ensemble des moyens et les accompagnements. Sur 2019 la commande de transfert de recouvrement sur laquelle nous travaillons c'est la **TVA sur les pétroles (10 Milliards d'euros !!)**, l'accentuation de l'auto-liquidation de la TVA et la totalité de la mission TGAP et c'est tout ».

Le ministre va signer une lettre de mission à une personne qui va s'occuper de la réforme sur la centralisation comptable. La fiscalité, les opérations commerciales et la surveillance sont les composantes de notre métier.

**L'USD-FO** déplore des décisions gouvernementales qui introduisent des ruptures dans l'action de l'État (cf. les RI) et sans faire le procès systématique de la direction générale nous ne pouvons que déplorer un dialogue qui n'est pas en mesure de donner des réponses objectives à nos collègues.

Désormais, il y a une grosse inquiétude. Le champ de restructuration s'étend de façon plus qu'incertaine et, sur un plan humain, nous nous devons de sécuriser nos collègues, alors même que nous constatons des évolutions changeantes, voire imprévisibles, de la direction générale quant au périmètre de nos missions (recouvrement et gestion des taxes), le tout dans un contexte très défavorable.

*« Les recettes que nous collectons ne sont pas nos recettes, donc nous n'avons rien à revendiquer dans ce contexte ajoute le directeur général. Tout ce qui est de la TVA doit être collecté comme de la TVA et la simplification de la perception doit se comprendre. »*

Pour les organisations syndicales nous sommes passés d'annonces du transfert du recouvrement forcé en juin, au recouvrement total en octobre et cela se traduit comment en termes de reclassement des collègues impactés ? Quid de la garantie par exemple ?

La traduction sur le terrain, à court terme, concernera la TGAP à Nice. Pour la garantie « *la cartographie des bureaux ne bougera pas* » selon l'administration. Jusqu'à quand ???

**L'USD-FO** a du mal à comprendre qu'en juin, on nous annonçait que le taux d'intervention de la douane était très bon en matière de recouvrement et qu'aujourd'hui cette mission soit « exportée ».

Quelle est l'amélioration recherchée et comment peut-on dissocier l'assiette du recouvrement ? **Pas de réponse.**

En quelques semaines, il y a eu un glissement de la décision de transférer uniquement le recouvrement forcé à celle de basculer tout le recouvrement hors douane. C'est tout de même nous qui maîtrisons la détermination de l'assiette. Qui décidera alors des contrôles ? **Pas de réponse.**

Pour les AMR, par exemple, en cas de contestation, cela ne peut porter que sur la base de l'assiette. Alors qui fera les contrôles ? **Pas de réponse.**

La TGAP reconstruite est une autre taxe avec une assiette différente, donc plus de TGAP en douane.

La TVA pétrole est certes liée aujourd'hui à la TICPE, mais c'est de la TVA, et l'idée générale est qu'il n'y ait plus qu'une seule structure administrative qui perçoive la TVA.

**Précision :** pour le recouvrement, les dossiers ouverts par la douane seront suivis par la douane et les autres seront suivis par la DGFIP.

Les effectifs concernés par le transfert de la TGAP sont les collègues de Nice, qui pourront faire le choix de suivre la mission à la DGFIP !!!

Pour la TVA pétrole, l'assiette est constituée par la TIPCE qui resterait chez nous : pour combien de temps ?

Que restera-t-il dans les RI : Les DD, les garanties et les cautions ...? **Pas de réponse.**

**L'objectif, à terme, c'est une agence qui gérerait l'ensemble du recouvrement de l'État de façon unifiée : bonjour les fraudes à venir lorsqu'assiette, contrôles, liquidation, contentieux, comptabilité et recouvrement seront éparpillés, façon puzzle ???**

En creux, il reste des blocs TIC (TICPE, TICFE, TICGN, TICC), les Accises et les CI, plus l'octroi de mer (à durée déterminée) et les droits de douanes qui resteront sous notre giron (merci mais jusqu'à quand ?).

### **La Garantie : les interrogations balayées d'un revers de manche.**

Sur ce sujet, en précision de la suppression programmée de la contribution à la garantie sur les métaux précieux (dite taxe poinçon), un amendement au projet de loi de finances 2019 est paru le 2 octobre, premier jour de la tenue du CTR.

On apprend ainsi que les députés ont adopté un amendement supprimant en effet la contribution aux poinçonnages, afin de « *redessiner le cadre de la réglementation de la garantie des métaux précieux. En effet, celle-ci est devenue source de contraintes administratives et déconnectée de la réalité économique de la filière.* »

Cette réforme, **présentée comme soutenue par les professionnels du secteur** (alors que des pétitions dans le milieu de la bijouterie-joaillerie ont circulé au cours de l'année pour s'y opposer), aurait donc pour ambition :

« - d'alléger les formalités pesant sur les professionnels, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier ;

- de simplifier et moderniser la réglementation, laissant davantage d'initiative à la profession dans la gestion de son activité,

- de maintenir un haut niveau d'encadrement du poinçon de garantie, emblème du savoir faire français. »

L'amendement adopté et intégré au projet de loi rend également **facultative l'apposition des poinçons de fabricant et de responsabilité** sur les ouvrages en métaux précieux, **renvoie à la profession le soin d'édicter ses propres règles relatives à ce type de poinçons, supprime la déclaration de profession** ainsi que **la déclaration de plaquage et de doublage des ouvrages**, et **remplace le Livre de Police** par une simple **Comptabilité Matières**.

Pour la garantie, le cœur du métier c'est le poinçon.

Des 6 services en métropole et 4 dans les DOM, combien en restera-t-il ? **Pas de réponse**. Il va falloir évaluer comment nos collègues garderont les pouvoirs de contrôles.

En résumé, on est en train de brader la maison douane, selon le principe de la vente par appartement, mais nous devons garder le sourire...

\*\*\*\*\*

**HEUREUSEMENT, UNE FOIS QUE NOUS AURONS  
TOTALEMENT ÉTÉ DÉPOUILLÉS DE NOS MISSIONS, IL NOUS  
RESTERA SANS DOUTE TOUJOURS LE BIEN-ÊTRE AU  
TRAVAIL.**

***L'ESSENTIEL SERA DONC SAUF !!!!!!!!!!!***

\*\*\*\*\*

